

DECISION N° 2026-017 du 21 juillet 2026

Portant fixation des tarifs applicables à la vente des documents et ouvrages retirés des collections de la Médiathèque Municipale George Sand dans le cadre de la braderie annuelle

Le Maire de la Commune de BESSIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026022 en date du 15 avril 2026, portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, notamment en matière de fixation des tarifs des droits prévus au profit de la commune ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Vu la nécessité d'assurer une gestion régulière des collections de la Médiathèque Municipale George Sand.

Considérant que le désherbage des collections constitue une opération courante de gestion des bibliothèques publiques permettant de retirer des collections les documents obsolètes, usés ou ne répondant plus aux besoins du public ;

Considérant que les documents ainsi retirés peuvent être proposés à la vente au public dans le cadre de la braderie annuelle organisée par la Médiathèque Municipale George Sand ;

Considérant qu'il appartient au Maire, en vertu de la délégation consentie par le Conseil municipal, de fixer les tarifs applicables à cette vente ;

DÉCIDE

Article 1er : Objet

La présente décision fixe les tarifs de vente au public applicables aux documents et ouvrages d'occasion issus du fonds de la Médiathèque Municipale George Sand, retirés des collections dans le cadre du désherbage annuel et mis en vente lors de la braderie annuelle de la médiathèque.

Article 2 : Grille tarifaire applicable

Les tarifs unitaires et par lots sont fixés comme suit pour toute la durée de la manifestation :

Nature des documents	Tarif
Livre de poche (à l'unité)	1,00€
Lot de 5 livres de poche	4,00€
Revue / Périodique (à l'unité)	0,50€
Lot de 5 revues / périodiques	2,00€
Livre broché / Bande dessinée (BD) / Album jeunesse	2,00€
Beau livre / Ouvrage d'art	3,00€
Compact Disc (CD audio)	1,50€

Article 3 : Modalités de perception

Les recettes issues de cette vente seront perçues par le régisseur de recettes de la Médiathèque Municipale George Sand ou par un mandataire désigné, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Les recettes seront imputées au budget de la commune. Un justificatif de paiement pourra être délivré à l'utilisateur sur demande.

Article 4 : Exécution et publicité

La Directrice Générale des Services, le responsable de la Médiathèque Municipale George Sand et le régisseur de recettes de la médiathèque sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision sera :

- transmise au représentant de l'État dans le département dans le cadre du contrôle de légalité ;
- publiée et portée à la connaissance du public conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- affichée dans les locaux de la Médiathèque Municipale George Sand pendant la durée de la braderie.

Article 5 : Information du Conseil municipal

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil municipal lors de sa plus prochaine séance.

Fait à BESSIERES, le 21 juillet 2026

Le Maire

Cédric MAUREL

